

ANNEXE « C »

Tarifs applicables par le Service d'urbanisme

DOCUMENTS ET DEMANDES	TARIF
Ouverture de dossier – Demande de conciliation (art. 36 LCM)	300 \$
Confirmation diverse (installation septique, usage, construction, etc.)	25 \$ *
Demande d'autorisation à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	100 \$
Demande d'exclusion à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	200 \$
Demande de dérogation mineure	300 \$
<i>Demande de modification aux règlements d'urbanisme :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et par le comité consultatif d'urbanisme 	100 \$
<ul style="list-style-type: none"> Si recommandation positive et que le conseil décide d'entériner cette recommandation 	400 \$

***Plus les taxes applicables**

PERMIS DE LOTISSEMENT	TARIF
Opération cadastrale	40 \$ de base plus 20 \$ par lot

PERMIS DE CONSTRUCTION	TARIF	
<i>Usage habitation</i>	Nouvelle construction	Agrandissement
<u>Nouvelle construction d'un bâtiment ou construction de la classe d'usage <i>Habitation (10)</i></u>		
<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment principal 	50 \$ le premier logement et 20 \$ pour chaque logement additionnel	25 \$ de base plus 20 \$ pour chaque logement additionnel
<ul style="list-style-type: none"> Chalet sur terres publiques avec un bail MER 	75 \$	
<ul style="list-style-type: none"> Construction ou addition d'un bâtiment accessoire (garage, remise ou cabanon) 	25 \$	15 \$
<i>Usage agricole et forestier</i>	Nouvelle construction	Agrandissement
<u>Nouvelle construction d'un bâtiment ou construction dans les classes d'usage <i>Culture générale (91), Élevage (92), Sylviculture (93)</i> ou un agrandissement</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment principal 	50 \$	25 \$
<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment accessoire 	25 \$	15 \$

PERMIS DE CONSTRUCTION	TARIF	
<i>Usage commerce, services, institution, commerce avec contrainte, industrie et récréation</i>	Nouvelle construction	Agrandissement
<p><u>Nouvelle construction d'un bâtiment ou construction dans les classes d'usage Commerce (20), Services (30), Institution (40), Commerce avec contrainte (50), Industrie (60), Récréation (80) et des classes d'usages Commerce et Industrie liés à l'Agriculture (94) et l'Extraction (95) ou un agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'usage ou de la construction principale ou accessoire (ex. : entrepôt, terrasse) 	<p>50 \$ de base plus 1 \$ par 1 000 \$ de travaux</p> <p>Maximum 2 000 \$</p>	<p>25 \$ de base plus 1 \$ par 1000 \$ de travaux</p> <p>Maximum 1 000 \$</p>
Objets spécifiques indépendamment de l'usage	TARIF	
<p><u>Permis de construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Installation septique Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines (puits d'eau potable) Piscine hors-terre Piscine creusée 	<p>40 \$</p> <p>40 \$</p> <p>15 \$</p> <p>25 \$</p>	
Transformation et rénovation	TARIF	
<p><u>Permis de construction</u></p> <p><i>Usage habitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment principal Bâtiment accessoire <p><i>Usage agricole et forestier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment principal, bâtiment ou construction accessoire <p><i>Autre usage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment principal, bâtiment ou construction secondaire 	<p>20 \$</p> <p>15 \$</p> <p>25 \$</p> <p>40 \$ de base plus 1 \$ par 1 000 \$ de travaux</p> <p>Maximum 1000 \$</p>	

CERTIFICAT D'AUTORISATION	TARIF
<i>Déplacement :</i>	
• Pour le déplacement d'une construction principale	20 \$
• Pour le déplacement d'une construction accessoire	10 \$
<i>Démolition :</i>	
• Pour la démolition d'une construction	10 \$
<i>Usage :</i>	
• Pour le changement de l'usage du bâtiment en totalité ou en partie	25 \$
• Exploitation d'une carrière/sablière	50 \$
<i>Enseigne :</i>	
• Pour la construction, l'installation, la modification de la structure ou du gabarit de toute enseigne ou panneau-réclame	20 \$
<i>Construction et usages temporaires :</i>	
• Pour les constructions et usages temporaires, à l'exception des abris d'hiver pour automobile et des clôtures à neige pour lesquels aucun certificat n'est nécessaire	25 \$
<i>Arbre:</i>	
• Coupe forestière	25 \$
• Pour travaux de plantation et d'abattage d'arbres	10 \$
<i>Stationnement :</i>	
• Pour les stationnements non compris dans un permis de construction	10 \$
<i>Ouvrage de stabilisation des berges :</i>	
• Tout ouvrage de stabilisation des berges	20 \$
• Aménagement et implantation de quai	20 \$ par quai
<i>Camping :</i>	
• Pour tout aménagement de terrain de camping	50 \$
<i>Kiosques et installations temporaires :</i>	
• Les kiosques et installations temporaires pour l'exposition ou la vente de fruits et légumes, de fleurs, d'arbustes et de produits domestiques pour le jardinage pour une période de 5 mois par année	125 \$
<i>Haie, clôture, muret, mur de soutènement :</i>	
• Pour l'installation d'une haie ou d'une clôture et pour la construction d'un muret ou d'un mur de soutènement	15 \$
<i>Antenne et éolienne :</i>	
• Pour l'installation d'une antenne ou d'une éolienne :	15 \$

PAIEMENT DES TARIFS DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

À l'expiration du délai d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, lorsque les travaux autorisés ne sont pas terminés et que la demande est identique à la première, alors le coût du permis ou du certificat sera de 50 % du coût initial, pour un minimum de 10 \$.

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS	TARIF*
<ul style="list-style-type: none"> • Coût supplémentaire pour la vidange d'une fosse de plus de 3,9 m³ (850 gallons) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 25,12 \$ pour chaque mètre cube (m³) additionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Coût supplémentaire pour une deuxième visite <i>Couvercles de fosse pas déterrés ou pas dégagés (creusés au pourtour) lors de la première visite ou fosse inaccessible</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 52,49 \$ par visite additionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Coût supplémentaire pour une vidange de fosse sur appel en dehors de la période normale du 1^{er} mai au 30 novembre <i>S'applique aux propriétaires de fosses de 3,9 m³ (850 gallons) ayant besoin de plus d'une vidange pendant la période de 2 ans ou 4 ans.</i> • <i>Ces propriétaires devront en faire eux-mêmes la demande auprès de l'entrepreneur qui coordonnera la période de vidange.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le prix unitaire soumissionné, soit : <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$; - fosse de rétention : 103,72 \$; - puisard 97,21 \$; ✓ Le frais d'appel de 52,49 \$; ✓ Une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville.
<ul style="list-style-type: none"> • Coût supplémentaire pour une vidange de fosse sur appel en dehors du calendrier prédéterminé <i>S'applique aux propriétaires de fosses de 3,9 m³ (850 gallons) ayant besoin de plus d'une vidange pendant la période de 2 ans ou 4 ans.</i> <i>Ces propriétaires devront en faire eux-mêmes la demande auprès de l'entrepreneur qui coordonnera la période de vidange.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le prix unitaire soumissionné, soit : <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$; - fosse de rétention : 103,72 \$ - puisard 97,21 \$; ✓ Le frais d'appel de 52,49 \$; ✓ Les frais de kilométrage selon l'une des situations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1° Si l'entrepreneur <u>n'est pas dans le même secteur</u>¹ que l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée : <ul style="list-style-type: none"> - une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville. <p>OU</p> <ol style="list-style-type: none"> 2° Si l'entrepreneur <u>est dans le même secteur</u>¹ que l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée, l'allocation de 1,57 \$ du km devra être calculée <u>selon le moindre de</u> : <ul style="list-style-type: none"> - la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée et l'endroit où l'entrepreneur exécute ses travaux de vidange selon le parcours et le calendrier prédéterminé; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville. ✓ 25,12 \$ pour chaque mètre cube (m³) additionnel.

<ul style="list-style-type: none"> • Vidange de fosses les fins de semaine et jours fériés <u>en cas d'urgence</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le prix unitaire soumissionné, soit : <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$; - fosse de rétention : 103,72 \$ - puisard 97,21 \$; ✓ Le frais d'appel de 52,49 \$; ✓ Une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville.
--	---

¹ **Saint-Raymond est dans le secteur B (voir la grille de tarification de l'entrepreneur ci-jointe).**

*** Plus les taxes applicables**

